



Audit flash CNPP Installation d'Extinction Automatique à Gaz (IEAG)

Entreprises concernées

Entreprise (industrielle ou tertiaire) ayant une ou plusieurs IEAG pour protection incendie de salle serveur informatique, salle archives et/ou salle électrique.

Objectif

Auditer avec un consultant expert du CNPP la bonne installation de l'IEAG afin de s'assurer de l'efficacité de l'extinction ainsi que de la sécurité des personnes et de la non dégradation des biens protégés en cas de déclenchement de l'installation.

Prestation

Après analyse du dossier technique de l'installation, l'intervenant CAPSE/CNPP réalise un audit flash des installations par rapport aux objectifs définis dans le dossier technique et surtout par rapports aux règles d'installations.

Suite à ces deux étapes, une réunion de débriefing est immédiatement réalisée avec le client puis formalisée dans une note de synthèse qui classe les observations selon les catégories suivantes :

- susceptibles de provoquer des accidents graves pour les personnes et d'entraver leur évacuation,
- susceptibles de provoquer une fausse alarme ou une alarme intempestive,
- susceptibles de provoquer un échec de la surveillance et ou de l'extinction,
- susceptibles d'être à l'origine de dommages matériels et informatiques.

Budget

A définir en fonction du nombre d'installations à auditer ; compter une demi-journée pour une installation (détail à définir avec CAPSE NC).

